



# Ville de Vaujours

## DECLARATION PREALABLE DELIVREE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

Service Urbanisme

Réf. : DB/ST/TD/NB/PH

Demande déposée le 15/12/2020		N° DP 093 074 20 C0092
Par :	PLACOPLATRE	
Demeurant à :	288 ROUTE DE MEAUX 93410 VAUJOURS	Surface de plancher créée: m <sup>2</sup>
Pour :	REHABILITATION ET MODIFICATION DE LA TOITURE ET DES FACADES D'UN HANGAR	Nb de logements: 1 Nb de bâtiments: 1
Sur un terrain sis à	288 ROUTE DE MEAUX 93410 VAUJOURS	Destination : AUTRES ACTIVITE DES SECTEURS SECONDAIRE
Cadastré :	B 1059	

### ARRETE MUNICIPAL tendant à la décision de NON OPPOSITION n° 21/015

Monsieur,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
**Vu** le Code l'Urbanisme, notamment ses articles L.421-1 et suivants, et R.423-1 et suivants ;  
**Vu** le plan local d'urbanisme adopté le 19 décembre 2017 en application de l'article L 153-1 et suivants du code de l'urbanisme ;  
**Vu** le contenu et les effets du plan local d'urbanisme aux articles L 151-1 et suivants et L 152-1 et suivants du code de l'urbanisme ; ;  
**Vu** la déclaration préalable susvisée ;

J'ai l'honneur de vous faire savoir que les travaux décrits ci-dessus **peuvent être exécutés en respectant les prescriptions ci-dessous :**

**-ARRETE-**

**Article 1 :** Les travaux devront être conformes au projet joint ;

- Remplacement de la couverture d'un bâtiment de stockage ;
- Remplacement de l'ancienne couverture réalisée en panneau de fibrociment par des bardages type bac acier . ( Rampants de toiture Nord et Sud , pignons est et ouest , façades nord et sud ) ;
- Eclairage naturel favorisé par la mise en place de panneaux translucides

- ( *panneaux polycarbonate*) sur l'ensemble du bâtiment . ( *Bandes de 15 mètres de long séparés entre elles par 5 mètres de bac acier en toiture , Bandes verticales(3) sur chaque pignons , Bandes en continu nord et sud sur la totalité de la longueur du bâtiment pour les façades nord et sud .*) ;
- *Aération bâtiment ( Mise en place d'une double faitière aérée au sommet de la toiture et mise en place de chatière sur les pans Nord et Sud de la toiture.)* ;
- *Remise en état ou remplacement des portes d'accès au bâtiment ( 2 portes personnel et 7 portes d'accès pour entretien de maintenance.)* ;

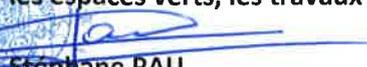
**Article 3 :** *Tous travaux ou installations prévus en bordure de la voie ou nécessitant une occupation du domaine public sont subordonnés à l'obtention d'une permission de voirie après l'instruction d'une demande à déposer auprès des Services Techniques.*

**Article 3 :** A l'issue des travaux, le pétitionnaire devra transmettre en mairie, en trois exemplaires le formulaire dûment complété de Déclaration Attestant l'Achèvement des Travaux (DAACT – cerfa n°13408\*05) pour procéder à la conformité.

Veillez agréer, **Monsieur**, l'assurance de ma considération distinguée.

Vaujours, le 11 janvier 2021

Pour le Maire,  
Le 6<sup>ème</sup> Adjoint en charge de l'urbanisme,  
les espaces verts, les travaux et les voiries,



Stéphane PAU

*La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L 424-7 du code de l'urbanisme. Elle est exécutoire à compter de sa notification au demandeur.*

**INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT - INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT**

- **DROITS DES TIERS** : La présente décision est notifiée sans préjudice du droit des tiers (notamment : *obligations contractuelles ; servitudes de droit privé telles que les servitudes de vue, d'ensoleillement, de mitoyenneté ou de passage ; règles figurant au cahier des charges du lotissement ...*) qu'il appartient au bénéficiaire de l'autorisation de respecter.

- **VALIDITE** : Les effets de la déclaration sont caducs si les travaux ne sont pas entrepris dans le délai de deux ans à compter de sa délivrance ou si les travaux sont interrompus pendant un délai supérieur à une année. Le décret n°2014-1661 du 29 décembre 2014 porte ce délai de validité à 3 ans à une déclaration intervenue au plus tard le 31 décembre 2015.

Vous pouvez demander la prolongation de votre autorisation si vous ne pouvez pas commencer les travaux dans les 3 ans ou si, passé ce délai, vous prévoyez d'interrompre le chantier durant plus d'1 an. L'autorisation peut être prolongée 2 fois pour une durée d'1 an. La demande doit être faite par courrier en 2 exemplaires, 2 mois avant l'expiration du délai de validité (ou avant l'expiration de votre 1<sup>ère</sup> demande de prolongation). Ce courrier doit être adressé par lettre recommandée avec avis de réception ou déposé en mairie.

- **AFFICHAGE** : La décision de non opposition à la déclaration préalable ou l'arrêté de permis doivent être affichés sur le terrain par les soins du bénéficiaire, de manière visible de l'extérieur, dès sa notification. Les conditions de l'affichage sur le terrain sont définies par l'article R.424-15 et les articles A.424-15 à A.424-18 du code de l'urbanisme. Il faut retenir que l'affichage sur le terrain doit : être visible de l'extérieur, être réalisé dès notification de l'arrêté pendant toute la durée du chantier, mentionner l'obligation prévue à peine d'irrecevabilité par l'article R.600-1 de notifier tout recours administratif ou contentieux à l'auteur de la décision ainsi qu'à son bénéficiaire.

- **DELAIS ET VOIES DE RECOURS** : Le délai de recours contentieux des tiers est de deux mois à compter du premier jour d'une période continue de DEUX MOIS d'affichage sur le terrain du présent panneau (art. R. 600-2 du code de l'urbanisme).

Le bénéficiaire d'une décision qui désire la contester peut saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à compter de la notification de la décision ou de l'arrêté contestés. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision ou d'un recours hiérarchique le Ministre chargé de l'urbanisme ou le Préfet pour les permis délivrés au nom de l'Etat.

Cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui commencera à courir soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. « **Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)** »

- **ASSURANCE DOMMAGES-OUVRAGES** : Elle doit être souscrite par le pétitionnaire dès le début des travaux. A défaut, il encourt des sanctions pénales sauf s'il construit pour lui-même ou sa proche famille.



MINISTÈRE CHARGÉ  
DE L'URBANISME

# Déclaration préalable

## Constructions, travaux, installations et aménagements non soumis à permis



N° 13404\*07

Pour les déclarations portant sur une construction ou des travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes ou sur un ravalement, vous pouvez utiliser le formulaire cerfa n° 13703.

Pour les déclarations portant sur un lotissement ou une division foncière non soumis à permis, vous pouvez utiliser le formulaire cerfa n° 13702.

### Vous pouvez utiliser ce formulaire si :

- Vous réalisez un aménagement (lotissement, camping, aire de stationnement, aire d'accueil de gens du voyage,...) de faible importance soumis à simple déclaration.
- Vous réalisez des travaux (construction, modification de construction existante,...) ou un changement de destination soumis à simple déclaration. (1)

Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet.

Contre réservé à la mairie du lieu du projet

**D.P.** 093 074 20 C 0092

Dpt Commune Année N° de dossier

La présente demande a été reçue à la mairie

Mairie de Vaujours  
SEINE SAINT-DENIS  
2244  
15 DEC. 2020

le 15/12/2020

Cachet de la mairie et signature du receveur

Dossier transmis  à l'Architecte des Bâtiments de France  au Directeur du Parc National

### 1 - Identité du déclarant

Le déclarant indiqué dans le cadre ci-dessous pourra réaliser les travaux ou les aménagements en l'absence d'opposition. Il sera redevable des taxes d'urbanisme le cas échéant. Dans le cas de déclarants multiples, chacun des déclarants, à partir du 2<sup>ème</sup>, doit remplir la fiche complémentaire «Autres demandeurs».

Les décisions prises par l'administration seront notifiées au déclarant indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres déclarants, qui seront co-titulaires de la décision de non-opposition et solidairement responsables du paiement des taxes.

Vous êtes un particulier

Madame  Monsieur

Nom :

Prénom :

Date et lieu de naissance

Date :  Commune :

Département :  Pays :

Vous pour être annexé  
à la déclaration préalable  
N°... 09307420C0092  
Vaujours, le 12/01/2021  
Le Maire,

Vous êtes une personne morale

Dénomination : PLACOPLATRE

Raison sociale : PLACOPLATRE

N° SIRET : 72980070600024 Type de société (SA, SCI,...) : SAJ

Représentant de la personne morale : Madame  Monsieur

Nom : MORONVALLE

Prénom : Jacques

Pour le Maire,  
Le 6<sup>ème</sup> Adjoint,

### 2 - Coordonnées du déclarant

Adresse : Numéro : 288 Voie : route de Meaux

Lieu-dit : Localité : Vaujours

Code postal : 93410 BP :  Cedex :

Téléphone :  indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Si le déclarant habite à l'étranger : Pays :  Division territoriale :

Stéphane PAU

Si vous souhaitez que les courriers de l'administration (autres que les décisions) soient adressés à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses coordonnées :

Madame  Monsieur  Personne morale

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

OU raison sociale : \_\_\_\_\_

Adresse : Numéro : \_\_\_\_\_ Voie : \_\_\_\_\_

Lieu-dit : \_\_\_\_\_ Localité : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_

Si cette personne habite à l'étranger : Pays : \_\_\_\_\_ Division territoriale : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ indiquez l'indicatif pour le pays étranger : \_\_\_\_\_

J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante : \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.

### 3 - Le terrain

#### 3.1 - Localisation du (ou des) terrain(s)

Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.

Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.

Adresse du (ou des) terrain(s)

Numéro : 288 Voie : Route de Meaux

Lieu-dit : \_\_\_\_\_ Localité : Vaujours

Code postal : 9 3 4 1 0 BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_

Références cadastrales<sup>1</sup> : (si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 9)

Préfixe : B Section : \_\_\_\_\_ Numéro : 1 0 5 9

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : 43341 m<sup>2</sup>

3.2 - Situation juridique du terrain (ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables)

Êtes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ? Oui  Non  Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans un lotissement ? Oui  Non  Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) ? Oui  Non  Je ne sais pas

Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbaine) ? Oui  Non  Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P) ? Oui  Non  Je ne sais pas

Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N) ? Oui  Non  Je ne sais pas

Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les connaissez, les dates de décision ou d'autorisation, les numéros et les dénominations :

Vu pour être annexé  
à la déclaration préalable  
N° 093074200092  
Vaujours, le 11/01/2024  
Le Maire,

Pour le Maire,  
Le 6<sup>ème</sup> Adjoint,

  
Stéphane PAU

#### 4 - À remplir pour une demande concernant un projet d'aménagement

Si votre projet ne comporte pas d'aménagements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet de construction)

##### 4.1 - Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou les cases correspondantes)

Quel que soit le secteur de la commune

- Lotissement
- Division foncière située dans une partie de la commune délimitée par le conseil municipal<sup>2</sup>
- Terrain de camping
- Installation d'une caravane en dehors d'un terrain de camping ou d'un parc résidentiel de loisirs
  - Durée annuelle d'installation (en mois) : \_\_\_\_\_
- Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes
  - Contenance (nombre d'unités) : \_\_\_\_\_
- Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol :
  - Superficie (en m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_
  - Profondeur (pour les affouillements) : \_\_\_\_\_
  - Hauteur (pour les exhaussements) : \_\_\_\_\_
- Coupe et abattage d'arbres
- Modification ou suppression d'un élément protégé par un plan local d'urbanisme ou document d'urbanisme en tenant lieu (plan d'occupation des sols, plan de sauvegarde et de mise en valeur, plan d'aménagement de zone)<sup>3</sup>
- Modification ou suppression d'un élément protégé par une délibération du conseil municipal
- Installation d'une résidence mobile constituant l'habitat permanent des gens du voyage pendant plus de trois mois consécutifs
- Aire d'accueil des gens du voyage
- Travaux ayant pour effet de modifier l'aménagement des espaces non bâtis autour d'un bâtiment existant situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou abords d'un monument historique.
- Aménagement d'un terrain pour au moins deux résidences démontables, créant une surface de plancher totale inférieure ou égale à 40 m<sup>2</sup>, constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs
- Aménagement d'aire d'accueil et terrain familial des gens du voyage recevant jusqu'à deux résidences mobiles

Dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable, abords d'un monument historique, site classé ou réserve naturelle :

- Installation de mobilier urbain, d'œuvre d'art
- Modification de voie ou espace publics
- Plantations effectuées sur les voies ou espaces publics

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

Vu pour être annexé  
à la déclaration préalable  
N° 0930742000092  
le 11/01/2021

Pour le Maire,  
Le 6<sup>ème</sup> Adjoint,

Superficie du (ou des) terrain(s) à aménager (en m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_

Si les travaux sont réalisés par tranches, veuillez en préciser le nombre : \_\_\_\_\_

Stéphane PAU

##### 4.2 - À remplir pour la déclaration d'un camping, d'un parc résidentiel de loisirs ou d'un terrain mis à disposition de campeurs

Agrandissement ou réaménagement d'une structure existante ?

Oui  Non

Si oui,

- Veuillez préciser la date et/ou le numéro de l'autorisation : \_\_\_\_\_

- Veuillez préciser le nombre d'emplacements : \_\_\_\_\_

▪ avant agrandissement ou réaménagement : \_\_\_\_\_

▪ après agrandissement ou réaménagement : \_\_\_\_\_

Veuillez préciser le nombre maximum d'emplacements réservés aux :

tentes : \_\_\_\_\_  caravanes : \_\_\_\_\_  résidences mobiles de loisirs : \_\_\_\_\_

et précisez le nombre maximal de personnes accueillies : \_\_\_\_\_

**Implantation d'habitations légères de loisirs (HLL)**

Nombre d'emplacements réservés aux HLL : \_\_\_\_\_

Surface de plancher prévue, réservée aux HLL : \_\_\_\_\_

<sup>2</sup> En application de l'article L.115-3 du code de l'urbanisme

<sup>3</sup> Élément identifié et protégé en application de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme. En cas de doute, veuillez vérifier auprès de la mairie.

#### 4.3 - À remplir pour la déclaration de coupe et/ou abattage d'arbres

Courte description du lieu concerné :

bois ou forêt  parc  alignement (espaces verts urbains)

Nature du boisement :

Essences :

Age : \_\_\_\_\_ Densité : \_\_\_\_\_ Qualité : \_\_\_\_\_

Traitement : \_\_\_\_\_ Autres : \_\_\_\_\_

#### 5 - À remplir pour une demande comprenant un projet de construction

##### 5.1 - Nature des travaux envisagés

- Nouvelle construction  
 Travaux ou changement de destination<sup>4</sup> sur une construction existante  
 Piscine  
 Clôture  
 Autres (précisez) :

Remplacement de la couverture d'un bâtiment de stockage.

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

- Remplacement de l'ancienne couverture réalisée en panneau de Fibrociment par des bardage type "Bac acier".
  - Rampants de toiture Nord et Sud
  - Pignons Est et Ouest
  - Façades Nord et Sud
- Eclairage Naturel favorisé par la mise en place de panneaux translucides (panneaux polycarbonate) sur l'ensemble du bâtiment
  - Bandes de 15 m de long séparés entre elles par 5 m de bac acier en toiture
  - Bandes verticales (\*3) sur chaque pignon
  - Bande continue sur la totalité de la longueur du bâtiment pour les façades Nord et Sud
- Aération bâtiment
  - Mise en place d'une double faîtière aérée au sommet de la toiture
  - Mise en place de chatière sur les pans Nord et Sud de la toiture
- Remise en état ou remplacement des portes d'accès au bâtiment
  - 2 portes personnel
  - 7 portes d'accès pour entretiens de maintenance

Si votre projet nécessite une puissance électrique supérieure à 12 kVA monophasé (ou 36 kVA triphasé), indiquez la puissance électrique nécessaire à votre projet : \_\_\_\_\_

N° 093074200092  
Vu pour : 21/01/2021

Pour le Maire,  
Le 6<sup>ème</sup> Adjoint,  
  
Stéphane PAU

**5.2 - Informations complémentaires**

- Type d'annexes : Piscine  Garage  Véranda  Abri de jardin  Autres annexes à l'habitation
- Nombre total de logements créés :  dont individuels :  dont collectifs :
- Répartition du nombre total de logement créés par type de financement :  
Logement Locatif Social  Accession Sociale (hors prêt à taux zéro)  Prêt à taux zéro   
Autres financements :
- Mode d'utilisation principale des logements :  
Occupation personnelle (particulier) ou en compte propre (personne morale)  Vente  Location   
S'il s'agit d'une occupation personnelle, veuillez préciser : Résidence principale  Résidence secondaire
- Si le projet est un foyer ou une résidence, à quel titre :  
Résidence pour personnes âgées  Résidence pour étudiants  Résidence de tourisme   
Résidence hôtelière à vocation sociale  Résidence sociale  Résidence pour personnes handicapées
- Autres, précisez : Hall de stockage de Gypse
- Nombre de chambres créées en foyer ou dans un hébergement d'un autre type :
- Répartition du nombre de logements créés selon le nombre de pièces :  
1 pièce  2 pièces  3 pièces  4 pièces  5 pièces  6 pièces et plus
- Nombre de niveaux du bâtiment le plus élevé : au-dessus du sol  et au-dessous du sol
- Indiquez si vos travaux comprennent notamment :  
Extension  Surélévation  Création de niveaux supplémentaires
- Information sur la destination des constructions futures en cas de réalisation au bénéfice d'un service public ou d'intérêt collectif : Transport  Enseignement et recherche  Action sociale   
Ouvrage spécial  Santé  Culture et loisir

**5.3 - Destination des constructions et tableau des surfaces (uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par un plan local d'urbanisme ou un document en tenant lieu appliquant l'article R.123-9 du code de l'urbanisme dans sa rédaction antérieure au 1er janvier 2016).**

surfaces de plancher<sup>5</sup> en m<sup>2</sup>

Destinations	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée <sup>6</sup> (B)	Surface créée par changement de destination <sup>7</sup> (C)	Surface supprimée <sup>8</sup> (D)	Surface supprimée par changement de destination <sup>7</sup> (E)	Surface totale = (A) + (B) + (C) - (D) - (E)
Habitation						
Hébergement hôtelier						
Bureaux						
Commerce						
Artisanat <sup>9</sup>						
Industrie						
Exploitation agricole ou forestière						
Entrepôt	5000 m <sup>2</sup>					5000 m <sup>2</sup>
Service public ou d'intérêt collectif						
<b>Surfaces totales (m<sup>2</sup>)</b>						

Pour le Maire,  
Le 6<sup>ème</sup> Adjoint,

Stéphane PAU

<sup>5</sup> Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces.

La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).

<sup>6</sup> Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).

<sup>7</sup> Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des neuf destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de bureaux en hôtel ou la transformation d'une habitation en commerce.

<sup>8</sup> Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

<sup>9</sup> L'activité d'artisan est définie par la loi n° 96 603 du 5 juillet 1996 dans ses articles 19 et suivants, « activités professionnelles indépendantes de production, de transformation, de réparation, ou prestation de service relevant de l'artisanat et figurant sur une liste annexée au décret N° 98-247 du 2 avril 1998 ».

**5.4 - Destination, sous-destination des constructions et tableau des surfaces (uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par le règlement national d'urbanisme, une carte communale ou dans une commune non visée à la rubrique 5.3)**

Surface de plancher<sup>3</sup> en m<sup>2</sup>

Destina-tions <sup>4</sup>	Sous-destinations <sup>5</sup>	Surface exis-tante avant travaux (A)	Surface créée <sup>6</sup> (B)	Surface créée par changement de destination <sup>7</sup> ou de sous-des-tination <sup>8</sup> (C)	Surface suppri-mée <sup>9</sup> (D)	Surface supprimée par changement de destination <sup>7</sup> ou de sous-des-tination <sup>8</sup> (E)	Surface totale=(A)+(B)+(C)-(D)-(E)
Exploitation agricole et forestière	Exploitation agricole						
	Exploitation forestière						
Habitation	Logement						
	Hébergement						
Commerce et activités de service	Artisanat et commerce de détail						
	Restauration						
	Commerce de gros						
	Activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle						
	Hébergement hôtelier et touristique						
	Cinéma						
Equipement d'intérêt collectif et services publics	Locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés						
	Locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés						
	Établissements d'enseignement, de santé et d'action sociale						
	Salles d'art et de spectacles						
	Équipements sportifs						
	Autres équipements recevant du public						
Autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire	Industrie						
	Entrepôt	4000 m <sup>2</sup>	0	0	0	0	4000 m <sup>2</sup>
	Bureau						
	Centre de congrès et d'exposition						
<b>Surfaces totales (en m<sup>2</sup>)</b>		<b>4000 m<sup>2</sup></b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4000 m<sup>2</sup></b>

Va pour être annexé à la déclaration préalable N°... 0930142000097... Vaujours, le... 11/01/2021 Le Maire,

Pour le Maire,  
Le 6<sup>ème</sup> Adjoint,

  
Stéphane PAU

3 - Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces.  
La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).  
4 - Les destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-27 du code de l'urbanisme  
5 - Les sous-destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-28 du code de l'urbanisme  
6 - Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre)  
7 - Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des cinq destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de commerces et activités de service en habitation  
8 - Le changement de sous-destination consiste à transformer une surface existante de l'une des vingt sous-destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces sous-destinations. Par exemple : la transformation de surfaces d'entrepôt en bureau ou en salle d'art et de spectacles  
9 - Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

## 8 - Engagement du déclarant

J'atteste avoir qualité pour faire la présente déclaration préalable.<sup>10</sup>

Je soussigné(e), auteur de la déclaration préalable, certifie exacts les renseignements fournis.

J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, les règles d'accessibilité fixées en application de l'article L. 111-7 de ce code et de l'obligation de respecter ces règles.

Je suis informé(e) que les renseignements figurant dans cette déclaration préalable serviront au calcul des impositions prévues par le code de l'urbanisme.

À Vaujours

Le : 1 1 / 1 2 / 2 0 2 0



Jacques Moronvalle  
Directeur Usine

Flaco Centre  
374, rue de Meaux - 93410 Vaujours - France  
Tel : 03 (0) 1 49 53 60 01  
Mobile : 33 (0) 6 6 1 05 11 81  
E-mail : jacques.moronvalle@saint-gobain.com  
www.flaco.fr  
Société du Groupe Saint-Gobain

Signature du déclarant

**Votre déclaration doit être établie en deux exemplaires et doit être déposée à la mairie du lieu du projet.**

**Vous devrez produire :**

- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou se voit appliquer une autre protection au titre des monuments historiques ;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet fait l'objet d'une demande de dérogation auprès de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture ;
- deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national.

Vu pour être annexé  
à la déclaration préalable  
N° 0930742000092  
Vaujours, le 11/01/2024  
Le Maire,

Pour le Maire,  
Le 6<sup>ème</sup> Adjoint,

Stéphane PAU

Pour permettre l'utilisation des informations nominatives comprises dans ce formulaire à des fins commerciales, cochez la case ci-contre :

Si vous êtes un particulier : la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant et la possibilité de rectification. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

<sup>10</sup> Vous pouvez déposer une déclaration si vous êtes dans un des quatre cas suivants :

- vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ;
- vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ;
- vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ;
- vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.



MINISTÈRE CHARGÉ  
 DE L'URBANISME

# Déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions pour les déclarations préalables

## Constructions, travaux, installations et aménagements

### non soumis à permis comprenant ou non des démolitions

#### Informations nécessaires en application de l'article R. 431-5 du code de l'urbanisme

Cette déclaration sert de base au calcul des impositions dont vous êtes éventuellement redevable au titre de votre projet. Remplissez soigneusement les cadres ci-dessous et n'oubliez pas de joindre le cas échéant les documents complémentaires figurant au cadre 4. Cela peut vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables. Conservez soigneusement les justificatifs afférents à vos déclarations. Ils pourront vous être demandés ultérieurement.

Cette déclaration est le numéro du formulaire n° 10092

**DP** 093074 20 0092

D P Dpt Commune Année N° de dossier

## 1 - Renseignements concernant les constructions ou les aménagements

**1.1 - Les lignes ci-dessous doivent être obligatoirement renseignées, quelle que soit la nature de la construction**

Surface taxable (1) totale créée de la ou des construction(s), hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2bis) : ..... 0 .....m<sup>2</sup>  
 Surface taxable créée des locaux clos et couverts (2 bis) à usage de stationnement : ..... 0 .....m<sup>2</sup>  
 Surface taxable démolie de la (ou des) construction(s) : ..... 0 .....m<sup>2</sup>

**1.2 - Destination des constructions et tableau des surfaces taxables (1)**

**1.2.1 - Création de locaux destinés à l'habitation**

Dont :		Nombre de logements créés	Surfaces créées (1) hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis)	Surfaces créées pour le stationnement clos et couvert (2 bis)
Locaux à usage d'habitation principale et leurs annexes (2)	Ne bénéficiant pas de prêt aidé (3)			
	Bénéficiant d'un PLAI ou LLTS (4)			
	Bénéficiant d'un prêt à taux zéro (PTZ) (5)			
	Bénéficiant d'autres prêts aidés (PLUS, LES, PSLA, PLS, LLS) (6)			
Locaux à usage d'habitation secondaire et leurs annexes (2)				
Locaux à usage d'hébergement (7) et leurs annexes (2)	Ne bénéficiant pas de prêt aidé			
	Bénéficiant d'un PLAI ou LLTS			
	Bénéficiant d'autres prêts aidés			
Nombre total de logements créés				

Parmi les surfaces déclarées ci-dessus, quelle est la surface (1) affectée à la catégorie des abris de jardin, pigeonniers et colombiers ? .....m<sup>2</sup>

**1.2.2 - Extension (8) de l'habitation principale, création d'un bâtiment annexe à cette habitation ou d'un garage clos et couvert.**

Pour la réalisation de ces travaux, bénéficiez-vous d'un prêt aidé (4)(5)(6) ?

Oui  Non  Si oui, lequel ?

Quelle est la surface taxable (1) existante ? .....m<sup>2</sup>

Quel est le nombre de logements existants ?

Quelle est la surface taxable démolie ? .....m<sup>2</sup>

Pour le Maire,  
 Le 6<sup>ème</sup> Adjoint,

*(Signature)*  
**Stéphane PAU**

**1.2.3 - Création ou extension de locaux non destinés à l'habitation**

	Nombre créé	Surfaces créées (1) hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis)	Surfaces créées pour le stationnement clos et couvert (2 bis)
Nombre de commerces de détail dont la surface de vente est inférieure à 400 m <sup>2</sup> (9)			
Total des surfaces créées, y compris les surfaces annexes			
Locaux industriels et artisanaux ainsi que leurs annexes			
Maisons de santé mentionnées à l'article L. 6323-3 du code de la santé publique			
Entrepôts et hangars faisant l'objet d'une exploitation commerciale et non ouverts au public (10)			
Dans les exploitations et coopératives agricoles :			
Surfaces de plancher des serres de production, des locaux destinés à abriter les récoltes, héberger les animaux, ranger et entretenir le matériel agricole, des locaux de production et de stockage des produits à usage agricole, des locaux de transformation et de conditionnement des produits provenant de l'exploitation (11)			
Dans les centres équestres :			
Surfaces de plancher affectées aux seules activités équestres (11)			
		Surfaces créées	
Parcs de stationnement couverts faisant l'objet d'une exploitation commerciale (12)			

#### 4 - Documents pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables

Pièces	Nombre d'exemplaires à fournir
Si vous pensez bénéficier d'une exonération prévue à l'article L. 331-7 1° du code de l'urbanisme, selon les cas :	
<input type="checkbox"/> F4. Le statut de l'établissement public (à caractère industriel et commercial ou administratif)	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> F5. Les statuts de l'association et le justificatif de la gestion désintéressée au sens de l'article 206 1 bis 1er alinéa du code général des impôts	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 4° (opération d'intérêt national) du code de l'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> F6. L'attestation de l'aménageur certifiant que ce dernier a réalisé ou réalisera l'intégralité des travaux mis à sa charge (articles R. 331-5 et R. 431-23-1 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 6° (projet urbain partenarial) du code de l'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> F7. Copie de la convention de projet urbain partenarial (article R. 431-23-2 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
Si vous faites une reconstruction suite à une destruction ou suite à une démolition ou suite à un sinistre et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 8° du code de l'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> F8. La justification de la date de la destruction, de la démolition ou du sinistre	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> F9. En cas de sinistre, l'attestation de l'assureur, que les indemnités versées en réparation des dommages ne comprennent pas le montant des taxes d'urbanisme	1 exemplaire par dossier
Si votre projet affecte le sous-sol et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 524-6 du code du patrimoine (19) :	
<input type="checkbox"/> F10. L'attestation de paiement d'une redevance d'archéologie préventive au titre de la réalisation d'un diagnostic suite une demande volontaire de fouilles, ou au titre de la loi du 1 <sup>er</sup> août 2003	1 exemplaire par dossier

#### 5 - Autres renseignements

(Informations complémentaires et justificatifs éventuels (notamment l'attestation bancaire au prêt à taux zéro, si la collectivité a délibéré l'exonération facultative correspondante) pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables)

Si à échéance de vos taxes vous n'habitez plus à l'adresse figurant sur la demande d'autorisation, merci de renseigner l'adresse d'envoi des titres de perception

Nouvelle adresse : Numéro : \_\_\_\_\_ Voie : \_\_\_\_\_

Lieu-dit : \_\_\_\_\_ Localité : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_

Si le déclarant habite à l'étranger : Pays : \_\_\_\_\_

Division territoriale : \_\_\_\_\_

Date

15/12/2020

Nom et Signature du déclarant

X. SAELEN

Pour le Maire,  
Le 6<sup>ème</sup> Adjoint,

Stéphane PAU

Département :  
SEINE SAINT DENIS

Commune :  
VAUJOURS

Section : B  
Feuille : 000 B 02

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 11/12/2020  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49  
©2017 Ministère de l'Action et des  
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

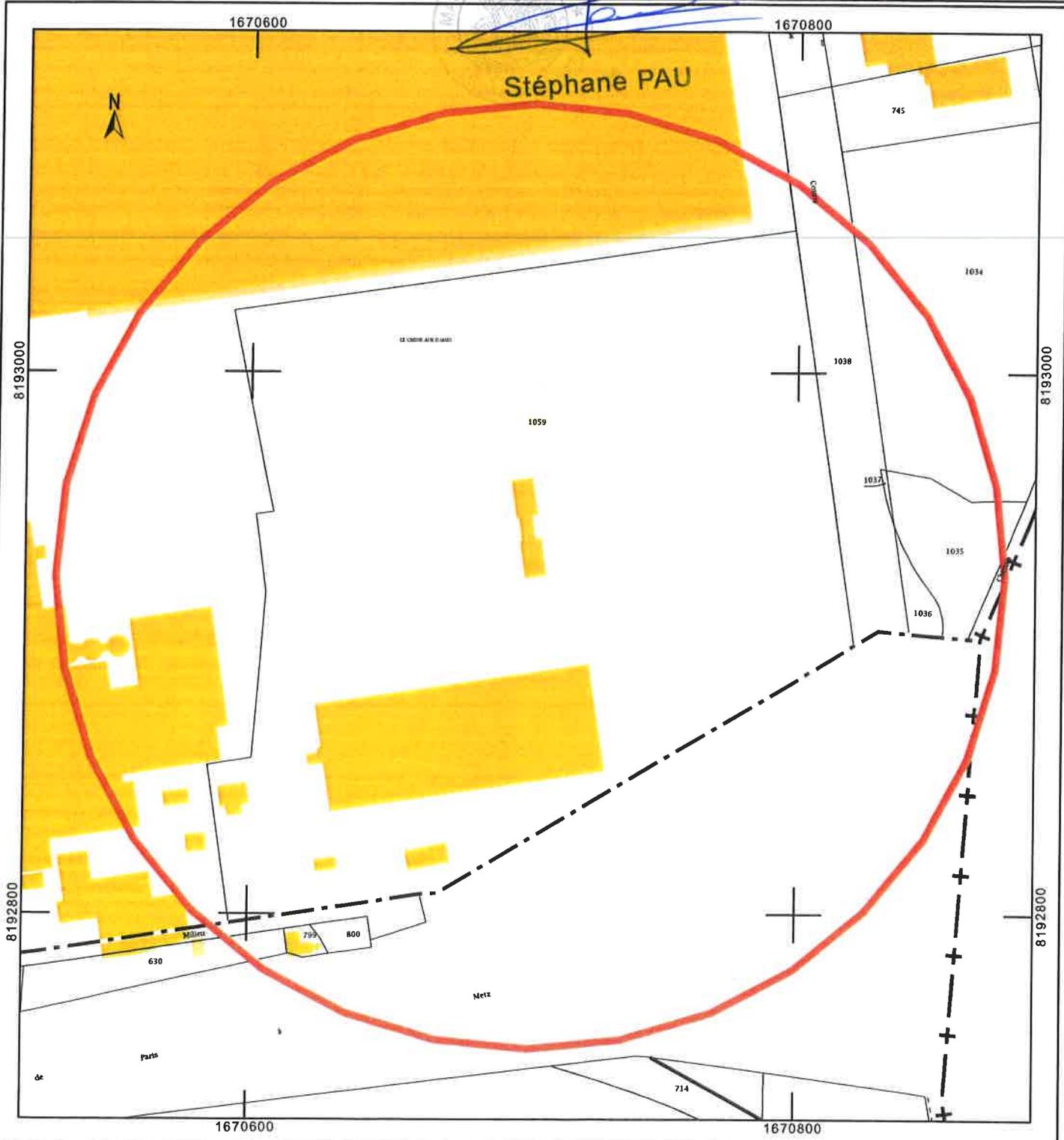
093074200092  
11/01/2021

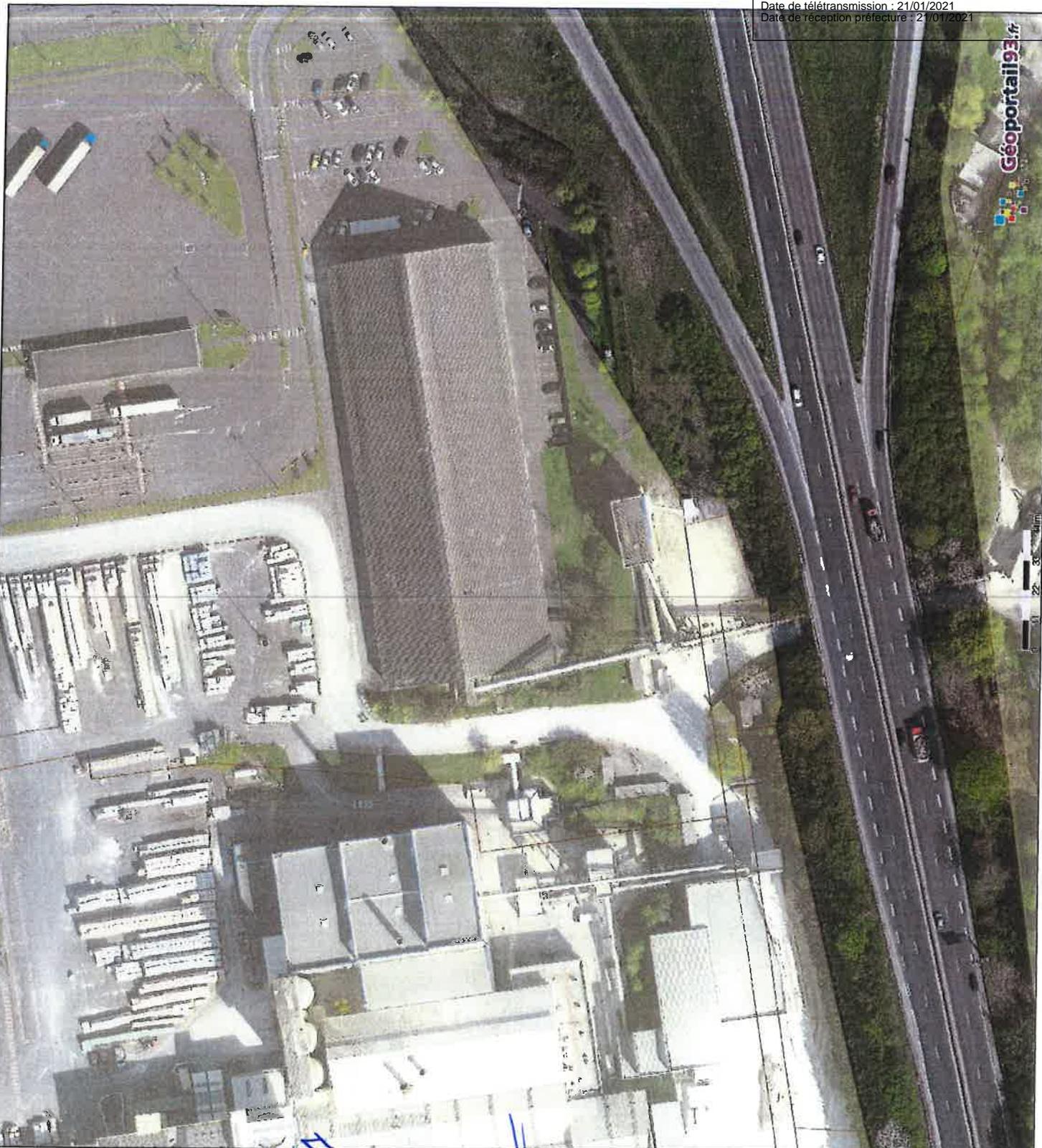
Accusé de réception en préfecture  
093 219300746 20210124 21 015 AI  
Date de télétransmission : 21/01/2021  
Date de plan actualisé sur ce site : 21/01/2021  
Cet extrait de plan est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
SDIF - SEINE-SAINT-DENIS  
IMMEUBLE CARRE PLAZA 15/17  
PROMENADE JEAN ROSTAND 93022  
93022 BOBIGNY CEDEX  
tél. 01 49 15 52 00 - fax 01 49 15 52 29  
sdif.seine-saint-  
denis@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

Pour le Maire,  
Le 6<sup>ème</sup> Adjoint,





# Parcelles (DGFIP)

Parcelles (DGFIP)

093074200092  
22/01/2021  
22/01/2021

Pour le Maire,  
Le 6<sup>ème</sup> Adjoint,



Stéphane PAU

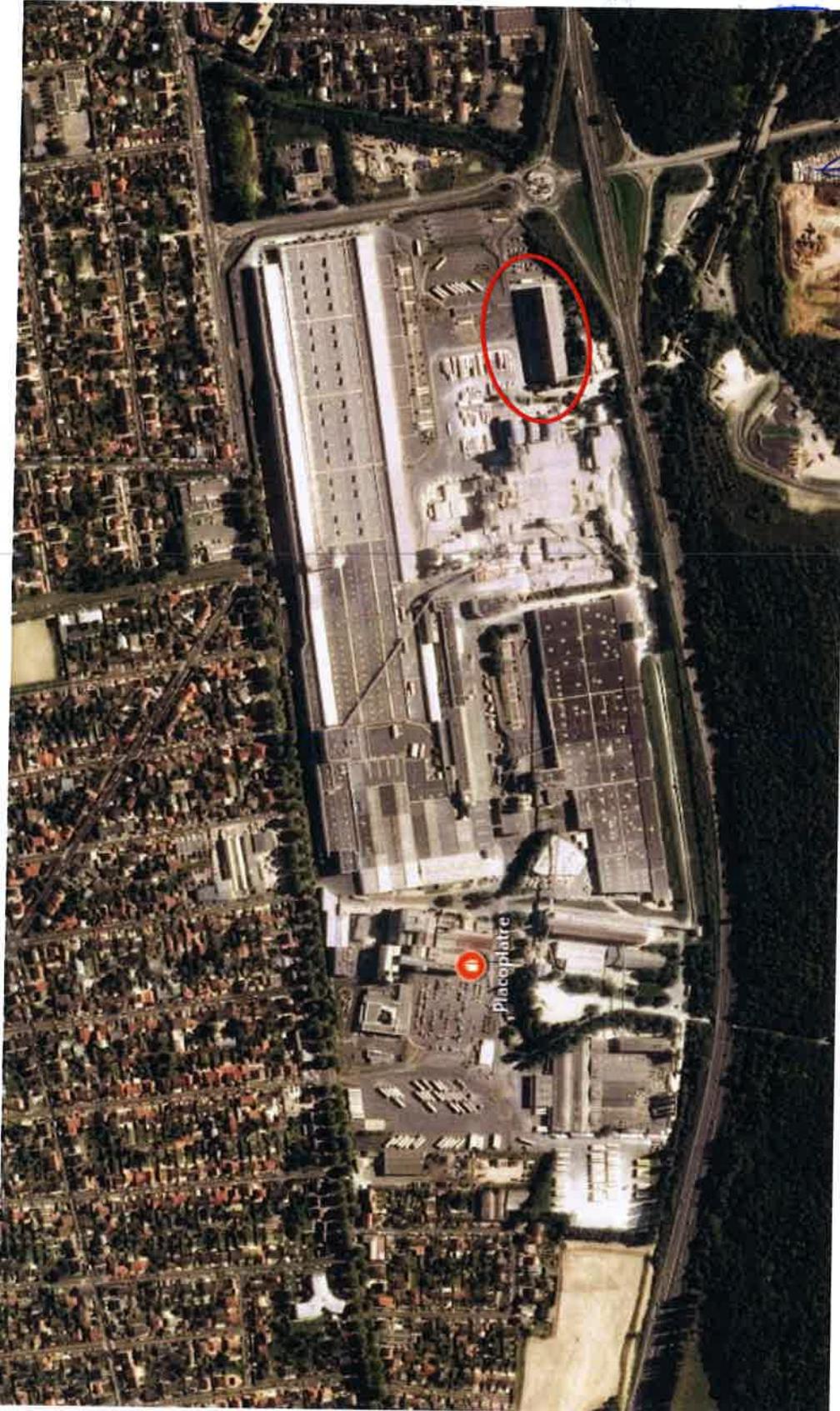


à le...  
N°... 093074200092  
Vaujours, le... 11/01/2021

Pour le Maire,  
Le 6<sup>ème</sup> Adjoint,

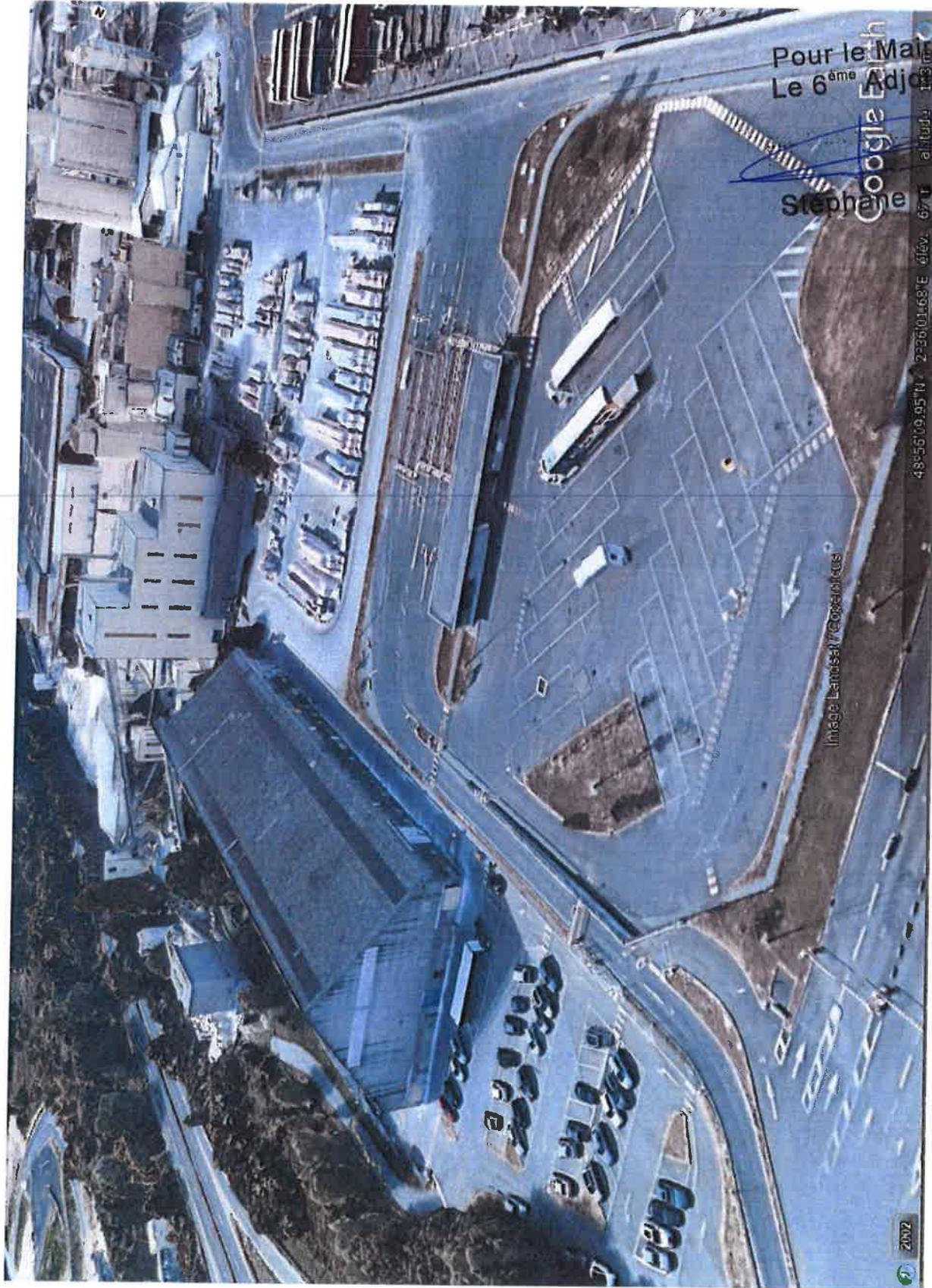


Stéphane PAU



Localisation du bâtiment réhabilité

BATIMENT AVANT PROJET



Accusé de réception en préfecture  
093-219300746-20210121-21-015-AI  
Date de télétransmission : 21/01/2021  
Date de réception préfecture : 21/01/2021

093074200092  
11/01/2021

Pour le Maire,  
Le 6<sup>ème</sup> Adjoint,

Stephane AU

Image Landsat / Copernicus

2012

48°56'09.95"N 2°36'01.68"E 61év. 671

Google Earth

Accusé de réception en préfecture  
093-219300746-20210121-21-015-A1  
Date de télétransmission : 21/01/2021  
Date de réception préfecture : 21/01/2021

093074200092  
21/01/2021

Pour le Maire,  
Le 6<sup>ème</sup> Adjoint,

Stéphane PAU

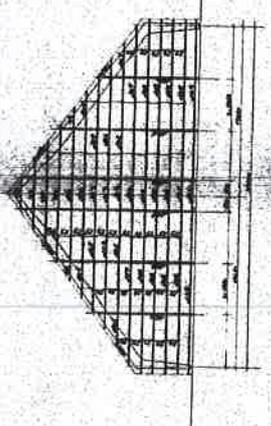
LAMBERT FRERES & C<sup>ie</sup>  
USINE DE VALLOIRES  
BATIMENT DE STOCKAGE D'UTYRSE  
ENSEMBLE

AVANCEE EN CONSTRUCTION  
CALVY-LE-VALLOIS  
6C4701

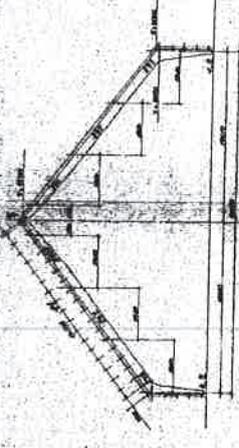
PLANS A COMPLETER

10.000	Plan de situation	
10.001	Plan de masse	
10.002	Plan de masse	
10.003	Plan de masse	
10.004	Plan de masse	
10.005	Plan de masse	
10.006	Plan de masse	
10.007	Plan de masse	
10.008	Plan de masse	
10.009	Plan de masse	
10.010	Plan de masse	
10.011	Plan de masse	
10.012	Plan de masse	
10.013	Plan de masse	
10.014	Plan de masse	
10.015	Plan de masse	
10.016	Plan de masse	
10.017	Plan de masse	
10.018	Plan de masse	
10.019	Plan de masse	
10.020	Plan de masse	
10.021	Plan de masse	
10.022	Plan de masse	
10.023	Plan de masse	
10.024	Plan de masse	
10.025	Plan de masse	
10.026	Plan de masse	
10.027	Plan de masse	
10.028	Plan de masse	
10.029	Plan de masse	
10.030	Plan de masse	
10.031	Plan de masse	
10.032	Plan de masse	
10.033	Plan de masse	
10.034	Plan de masse	
10.035	Plan de masse	
10.036	Plan de masse	
10.037	Plan de masse	
10.038	Plan de masse	
10.039	Plan de masse	
10.040	Plan de masse	
10.041	Plan de masse	
10.042	Plan de masse	
10.043	Plan de masse	
10.044	Plan de masse	
10.045	Plan de masse	
10.046	Plan de masse	
10.047	Plan de masse	
10.048	Plan de masse	
10.049	Plan de masse	
10.050	Plan de masse	
10.051	Plan de masse	
10.052	Plan de masse	
10.053	Plan de masse	
10.054	Plan de masse	
10.055	Plan de masse	
10.056	Plan de masse	
10.057	Plan de masse	
10.058	Plan de masse	
10.059	Plan de masse	
10.060	Plan de masse	
10.061	Plan de masse	
10.062	Plan de masse	
10.063	Plan de masse	
10.064	Plan de masse	
10.065	Plan de masse	
10.066	Plan de masse	
10.067	Plan de masse	
10.068	Plan de masse	
10.069	Plan de masse	
10.070	Plan de masse	
10.071	Plan de masse	
10.072	Plan de masse	
10.073	Plan de masse	
10.074	Plan de masse	
10.075	Plan de masse	
10.076	Plan de masse	
10.077	Plan de masse	
10.078	Plan de masse	
10.079	Plan de masse	
10.080	Plan de masse	
10.081	Plan de masse	
10.082	Plan de masse	
10.083	Plan de masse	
10.084	Plan de masse	
10.085	Plan de masse	
10.086	Plan de masse	
10.087	Plan de masse	
10.088	Plan de masse	
10.089	Plan de masse	
10.090	Plan de masse	
10.091	Plan de masse	
10.092	Plan de masse	
10.093	Plan de masse	
10.094	Plan de masse	
10.095	Plan de masse	
10.096	Plan de masse	
10.097	Plan de masse	
10.098	Plan de masse	
10.099	Plan de masse	
10.100	Plan de masse	

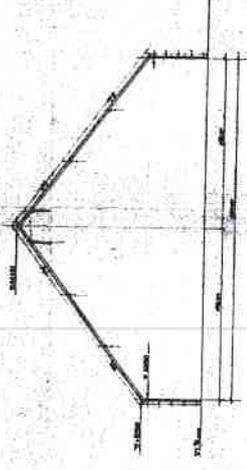
ELEVATION AVANT-FRONT



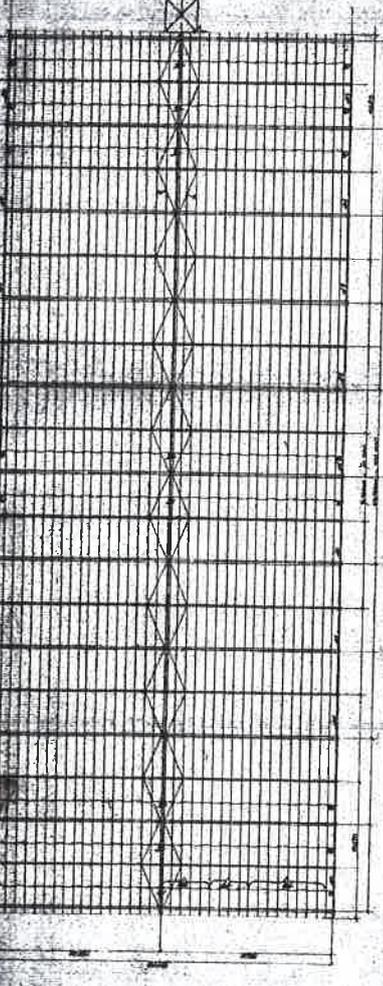
COUPE AA



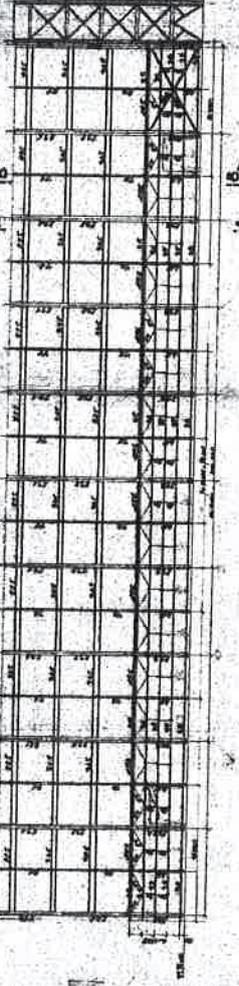
COUPE BB



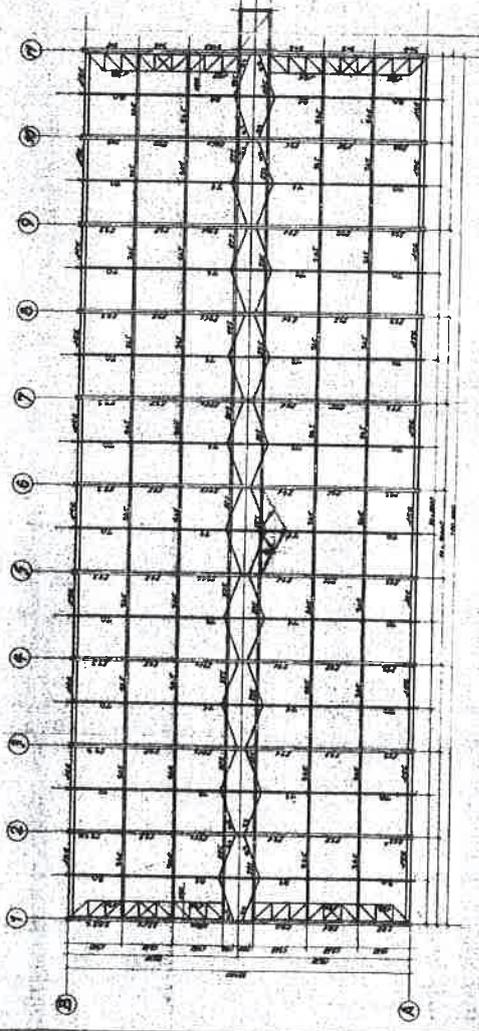
VUE EN PLAN - EXTÉRIEUR



ELEVATION LATÉRALE

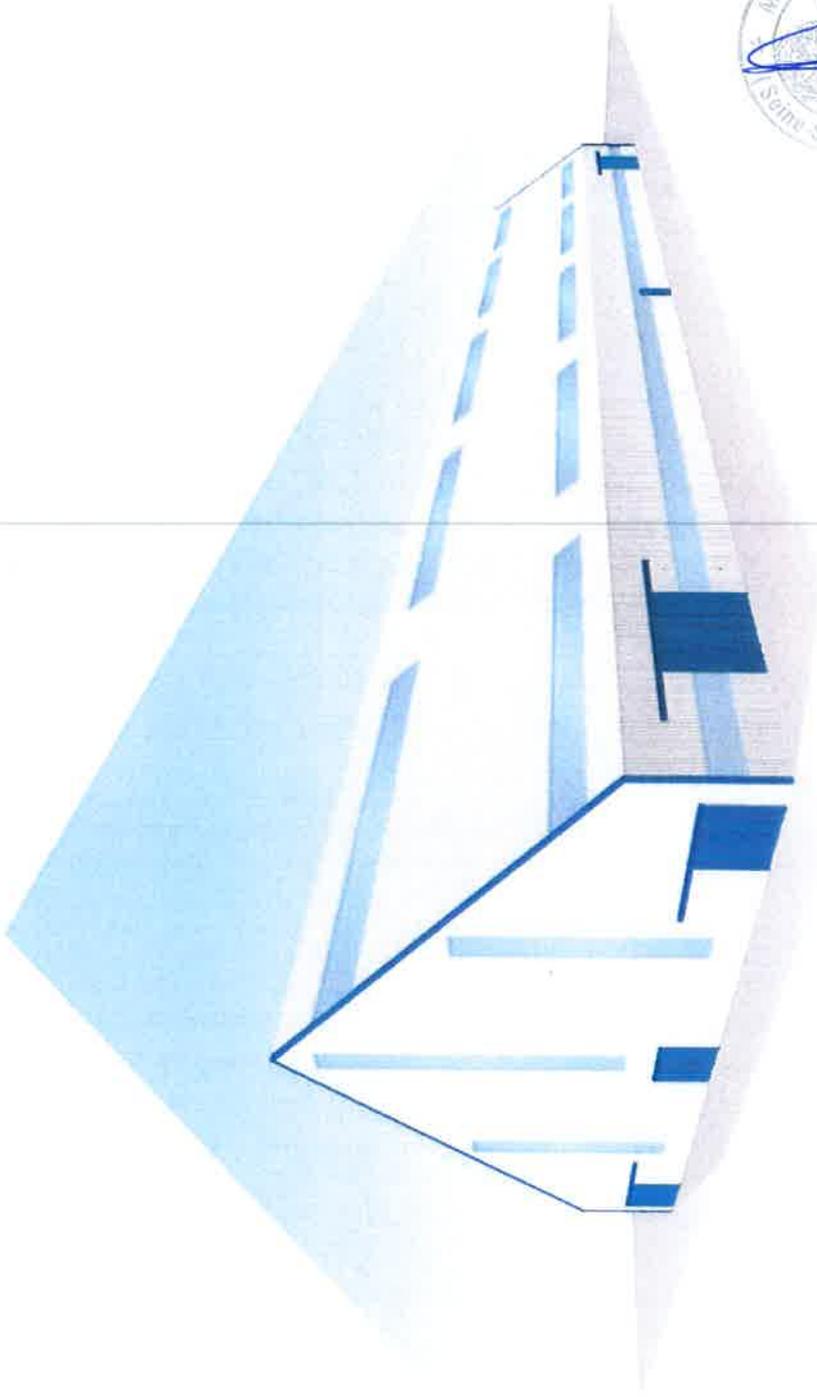


VUE EN PLAN - INTÉRIEUR



BATIMENT APRES PROJET

USINE DE VAUJOURS  
Bâtiment de stockage d'Hydrogène



Ral 5017  Ral 9010



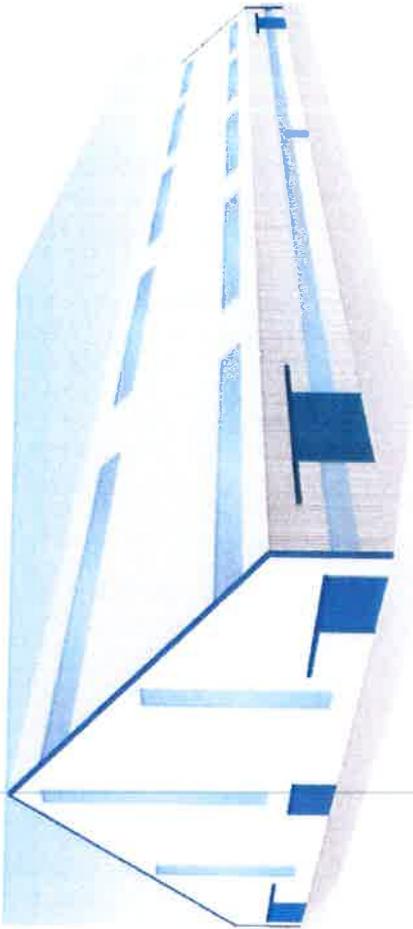
Pour le Maire,  
Le 6<sup>e</sup> Adjoint,

Stéphane PAU

Accusé de réception en préfecture  
093-219300746-20210121-21-015-AI  
Date de télétransmission : 21/01/2021  
Date de réception préfecture : 21/01/2021

09307460092  
260092700560  
2021/01/21

Accusé de réception en préfecture  
093-219300746-20210121-21-015-AI  
Date de télétransmission : 21/01/2021  
Date de réception préfecture : 21/01/2021



093074200092  
2021/01/21



Pour le Maire,  
Le 6<sup>ème</sup> Adjoint,

Handwritten signature of Stéphane PAU in blue ink.

Stéphane PAU

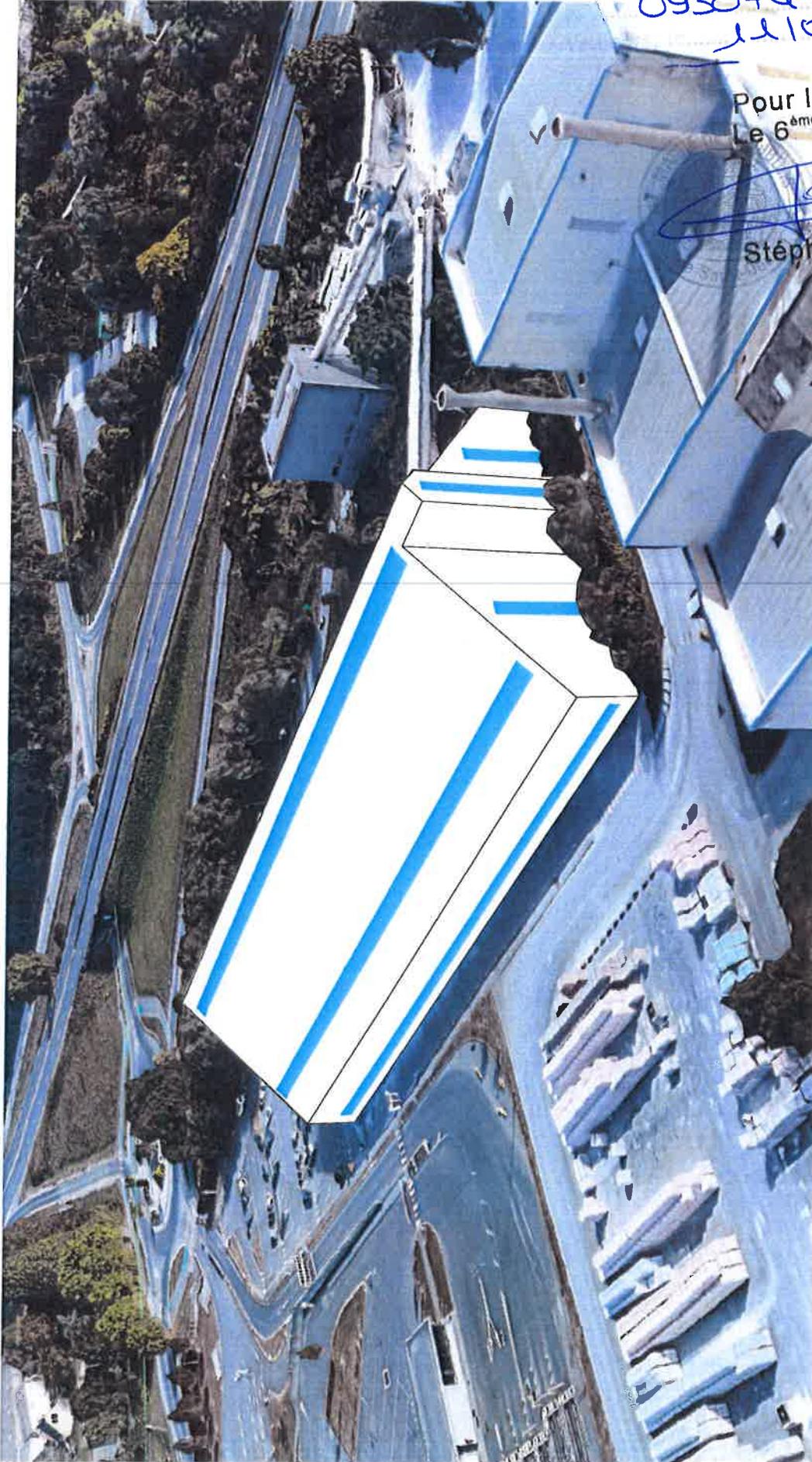


093074200097  
21/01/2021  
50020270360

Pour le Maire,  
Le 6<sup>ème</sup> Adjoint,



Stéphane PAU



Largeur polycarbonates = 1400mm

11/12/2020

Plan N° 004

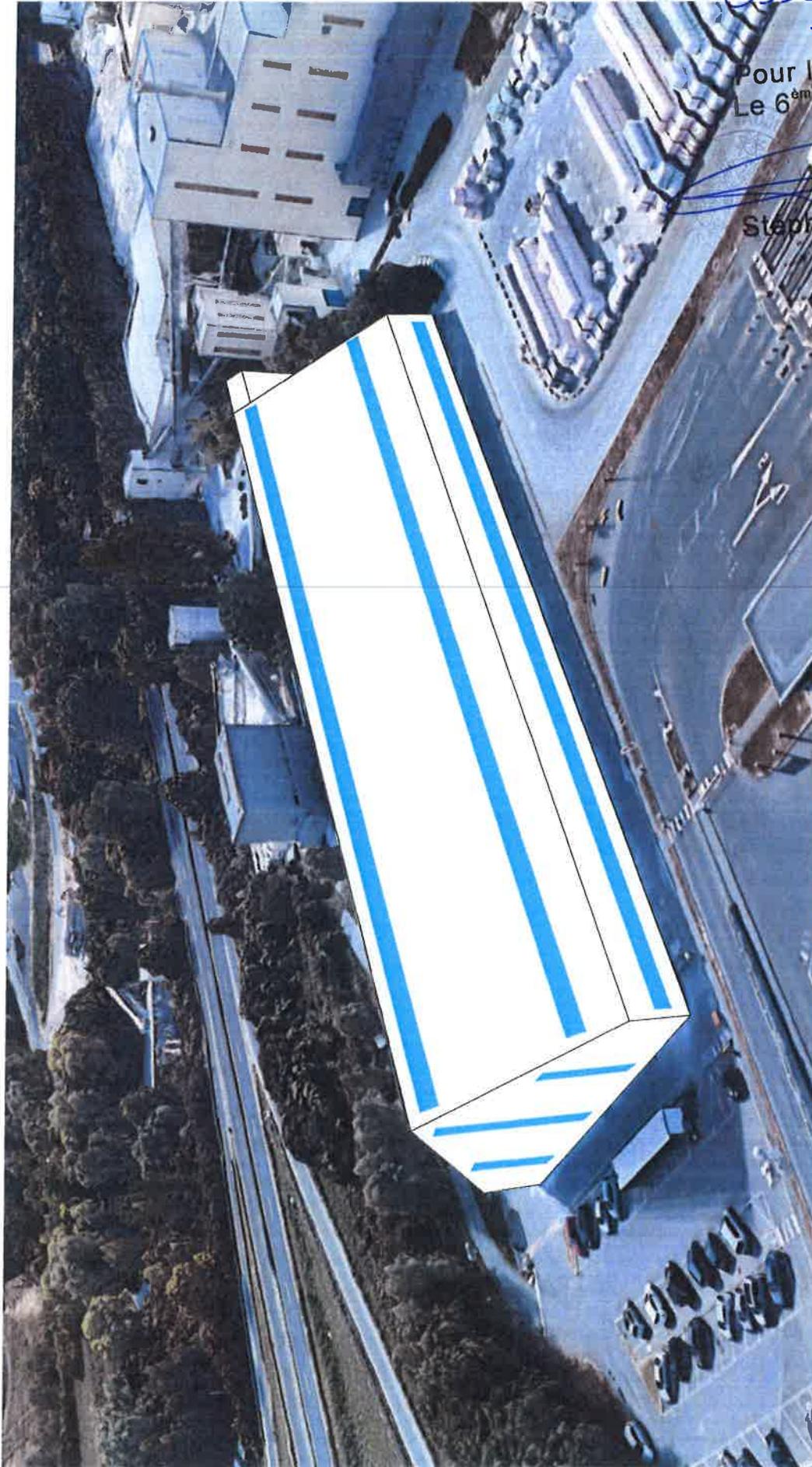
SAINT GOBAIN - PROJET BATIMENT PLACOPLATRE GYPSE - SITE DE VAUJOURS

Projet rénovation couverture et installation photovoltaïque

093074200992  
21/01/2021

Pour le Maire,  
Le 6<sup>ème</sup> Adjoint,

  
Stéphane PAU



Largeur polycarbonates = 1400mm

11/12/2020

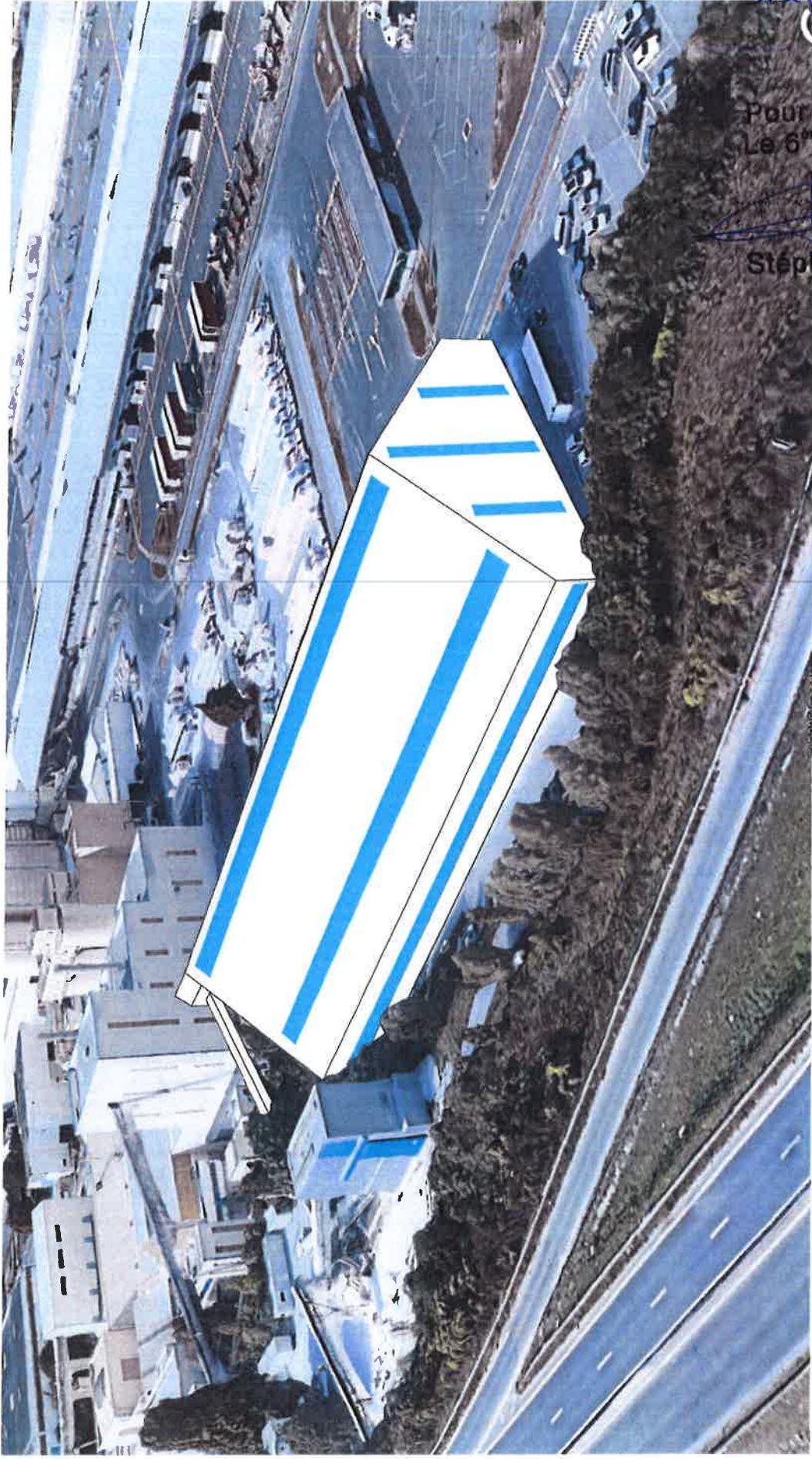
Plan N° 003

SAINT GOBAIN - PROJET BATIMENT PLACOPLATRE GYPSE - SITE DE VAUJOURG

Projet rénovation couverture et installation photovoltaïque

Accusé de réception en préfecture  
093-219300746-20210121-21-015-A1  
Date de télétransmission : 21/01/2021  
Date de réception préfecture : 21/01/2021

09301219300746  
21/01/2021



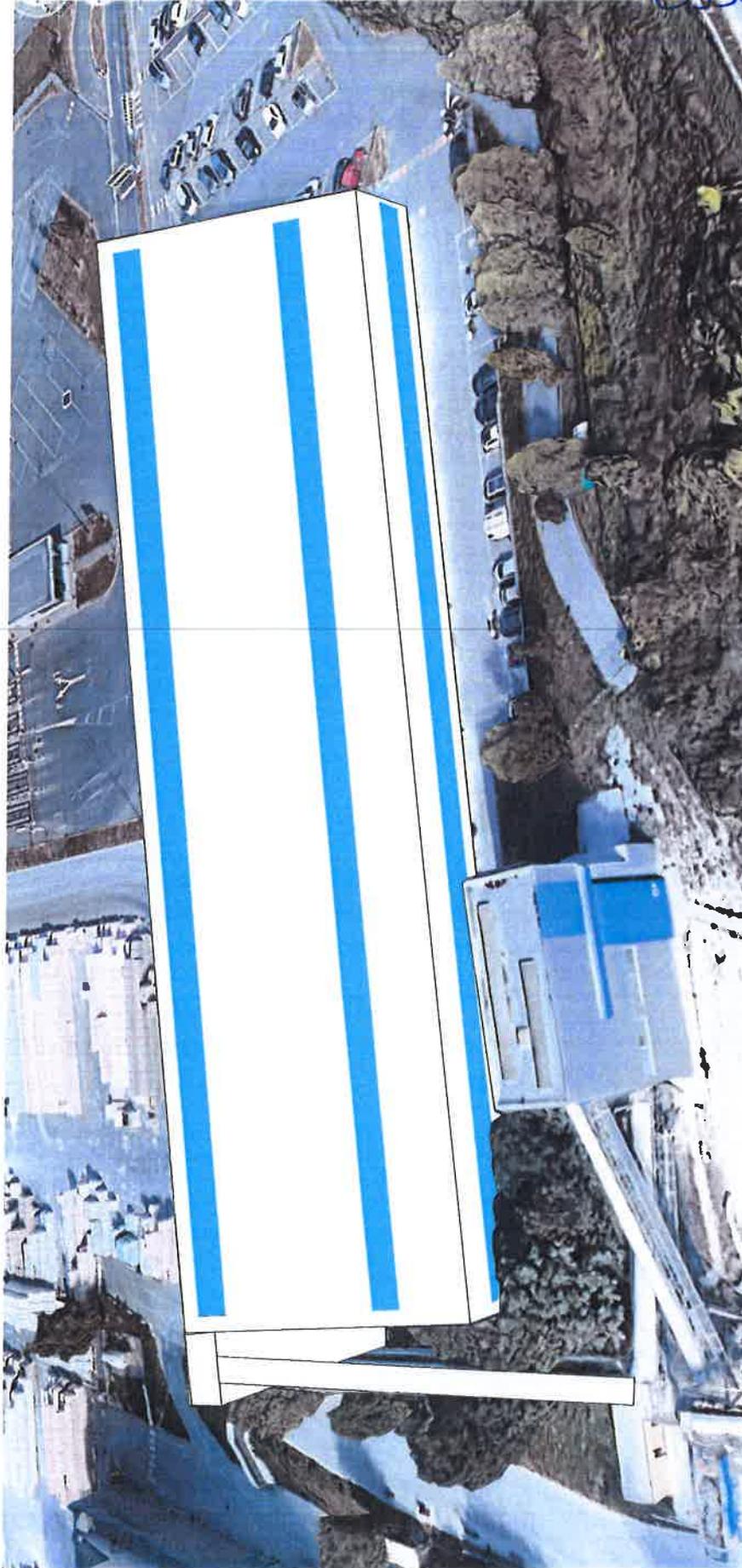
Pour le Maire,  
Le 6<sup>ème</sup> Adjoint,

Stéphane PAU

Largeur polycarbonates = 1400mm

11/12/2020  
Plan N° 002

SAINT GOBAIN - PROJET BATIMENT PLACOPLATRE GYPSE - SITE DE VAUJOURS  
Projet rénovation couverture et installation photovoltaïque



093074200092  
21/01/2021  
21101120

Pour le Maire  
Le 6<sup>ème</sup> Adjoint  
Stéphane ASU



Largeur polycarbonates = 1400mm

11/12/2020  
Plan N° 001

SAINT GOBAIN - PROJET BATIMENT PLACOLAIRE GYPSE -  
Projet rénovation couverture et installation panneaux solaires photovoltaïques

DP11

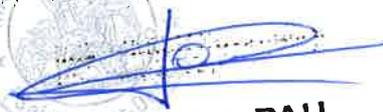
## Définition des matériaux et modalités d'exécution des travaux

### Description des travaux :

#### Existant :

- Couverture bâtiment
  - o Plaques de fibrociment en surface des rampants (gris)
  - o Rives, faitières, en fibrociment (gris)
  - o Deux bandes de bacs polyester au droit du faitage et au bas des rampants (gris)
- Bardage long pan
  - o Plaques fibrociment (gris)
  - o Une bande de bac polyester sur la longueur des longs pans (Nord et Sud) (gris)
  - o 4 portes d'accès maintenance métalliques (Beige clair)
  - o 2 portes d'accès opérateurs métalliques (gris galvanisé)
- Bardages en pignons
  - o Plaques fibrociment (gris)
  - o 1 bande de bacs polyester sur chaque pignon (gris)
  - o 2 portes d'accès maintenance en bardage métallique (Beige clair)(Pignon Est)
  - o 1 porte d'accès maintenance métallique Bleu RAL 5010

Mairie de ...  
à la direction préfectorale  
N°... 093074200092  
Vendredi, le... 21/01/2021

Pour le Maire,  
Le 6<sup>ème</sup> Adjoint,  
  
Stéphane PAU

**Projet :**

- Couverture bâtiment
  - o Bac acier ép. 75/100 prélaqué 25 µ Blanc RAL 9010 fixés sur pannes
  - o Rives acier ép. 75/100 prélaqué 25 µ Bleu RAL 5010
  - o Faitières aérées avec par neige en acier prélaqué Blanc RAL 9010
  - o Mise en place de chatières d'aération (16 unités) acier postlaqué Blanc RAL 9010
  - o 2 fois 5 bandes de 15 ml\*1.4 m séparées par 5 ml de bac acier au droit du faitage et au bas des rampants (Nord et Sud)
  - o Mise en place de grilles de sécurité anti chutes 1200 J sur la totalité des bandes polycarbonates couleur Inox
- Bardage long pan
  - o Bac acier ép. 63/100 ou 75/100 prélaqué 25 µ Blanc RAL 9010 fixé sur pannes
  - o Une bande de bac polycarbonate sur la longueur des longs pans (Nord et Sud) 100 ml \* 1.4 m de haut environ
  - o 4 portes d'accès maintenance restaurées en bacs aciers ép. 75/100 prélaqué 25 µ Bleu RAL 5010
  - o Rives d'étanchéité au-dessus des portes prélaquées Bleu RAL 5010
  - o 2 portes d'accès opérateurs métalliques Bleu RAL 5010
- Bardages en pignons
  - o Bac acier ép. 63/100 ou 75/100 prélaqué 25 µ Blanc RAL 9010 fixés sur pannes
  - o Bavettes, jambages et angles en acier prélaqué 75/100 Bleu RAL 5010
  - o 3 bandes de bac polycarbonate verticales sur chaque pignon (Est et Ouest)
  - o 2 portes d'accès maintenance restaurées en bacs aciers ép. 75/100 prélaqué 25 µ Bleu RAL 5010 (Pignon Est)
  - o Rives d'étanchéité au-dessus des portes prélaquées Bleu RAL 5010
  - o 1 porte d'accès maintenance métallique Bleu RAL 5010 (inchangée)

093074200092  
21/01/2021

Pour le Maire,  
Le 6<sup>ème</sup> Adjoint,

  
Stéphane PAU



ArcelorMittal

## Référentiels normatifs & caractéristiques des profils

Nos tableaux d'utilisation sont élaborés sur la base des normes suivantes :

• **Plaques nervurées de couverture de forme trapézoïdale et sinusoïdale**

- > **Couvertures droites** : selon NF P 34-205-1 (Référence : DTU 40.35) et règles N84 de février 2009
- > **Couvertures cintrées** : selon NF P 34-205-1/A1 (Référence : DTU 40.35) et règles N84 de février 2009

• **Autres plaques de couverture**

- > **Mauka® Line T** : selon NF EN 14783
- > **Halny® 1100** : selon NF EN 14782
- > **Komet® 840** : selon NF EN 14782  
NV 65 modifiées pour les charges ascendantes et N 84 pour les charges descendantes  
NF EN 1991-1-4 « vent » pour les charges ascendantes et NF EN 1991-1-3 « neige » pour les charges descendantes,  
et leurs annexes nationales

Vu pour être annexé  
à la déclaration préalable  
n° 093074200097  
valeur, le 11/01/2021.

Pour le Maire,  
Le 6<sup>ème</sup> Adjoint,

Stéphane PAU

**Mise en œuvre :**

**Profils de couverture** : Elle s'effectue conformément au DTU 40.35  
Les valeurs minimales des pentes figurent par ailleurs dans notre guide des actions climatiques et sismiques

**Mauka® Line T & Komet® 840** : Elle s'effectue selon l'Avis Technique en vigueur

**Caractéristiques du matériau de base :**

**Nuance d'acier** : S 320 GD

Référence normative NF EN 10346

**Type de protection :**

- > Acier revêtu (sauf Komet®) : référence normative NF EN 10346 • NF P 34-310 • ETPM ZMevolution®
- > Acier revêtu prélaqué : référence normative NF EN 10169+A1 • NF P 34-301 • ETPM ZMevolution®



## Pour vous repérer dans les fiches produits

▼ Indique la face prélaquée sur les schéma techniques

Les avantages de nos profils sont identifiables comme suit :



En option ou sous réserve de vérification des contraintes de l'ouvrage :

